



**aide
à domicile**

LA BRANCHE

CPREFP
Auvergne-
Rhône-Alpes



PANORAMA RÉGIONAL 2025

SUR DONNÉES 2024

AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

DES MÉTIERS
AU  DU LIEN
SOCIAL



LA BRANCHE EN RÉGION

Dans chaque région il existe une Commission paritaire régionale pour l'emploi et la formation professionnelle (CPREFP). À ce titre, elle met en œuvre, pour mieux répondre aux enjeux régionaux et s'adapter aux problématiques de décentralisation, des compétences en matière d'emploi et de formation professionnelle continue. La CPREFP joue un rôle politique majeur : elle représente la Branche auprès des acteurs locaux et constitue un interlocuteur clé sur les questions d'emploi et de formation professionnelle.

LE PÉRIMÈTRE DE LA BRANCHE

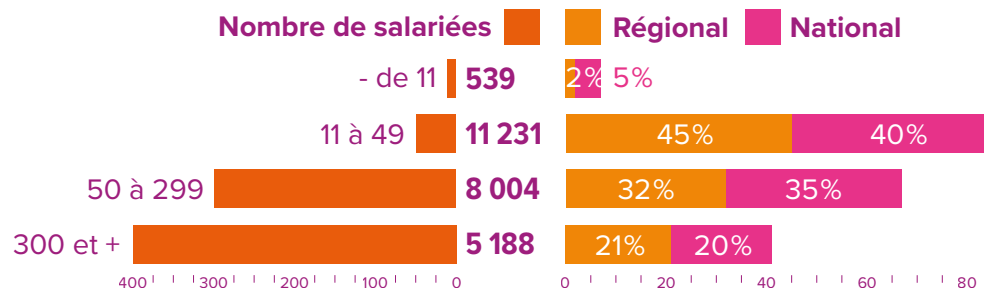
La Branche se compose des associations et organismes employeurs privés à but non lucratif qui, à titre principal, ont pour activité d'assurer aux personnes physiques toute forme d'aide, de soin, d'accompagnement, de service et d'intervention à domicile. La Branche professionnelle continue à jouer un rôle majeur, fédérant toujours les acteurs historiques de l'aide, du soin et des services à domicile, avec une structuration renforcée et une représentation prééminente du secteur. Elle regroupe 6 330 structures prestataires de cette activité et embauche 191 580 salariées. Vous pouvez retrouver toutes les actualités et les textes fondateurs de la Branche sur :

aideadomicile-labranche.fr



LES ÉTABLISSEMENTS DE LA BRANCHE SUR LE TERRITOIRE

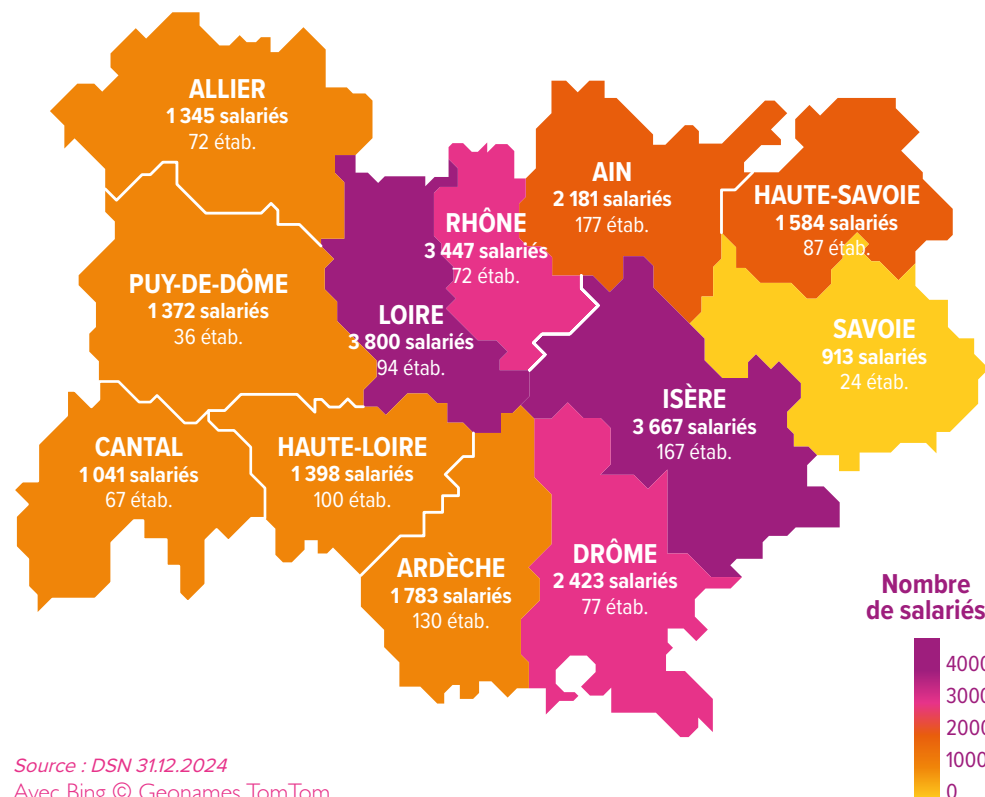
RÉPARTITION DES SALARIÉES SELON LES TAILLES DE STRUCTURES



La proportion d'établissements implantés en région Auvergne-Rhône-Alpes représente 15 % de l'ensemble des établissements de la Branche, avec 1104 établissements.

Les départements de la Loire (3 800 salariées), de l'Isère (3 667 salariées) et du Rhône (3 447 salariées) sont les plus importants pourvoyeurs d'emplois de l'aide à domicile dans la région.

Les structures de 11-49 salariées comptabilisent près de la moitié des effectifs de l'aide à domicile de la région (45 %) et les structures de 300 salariées et plus en emploient 21 %. Les structures de moins de 11 salariées n'emploient que 2 % des effectifs régionaux.



LES SALARIÉES DE LA BRANCHE SUR LE TERRITOIRE

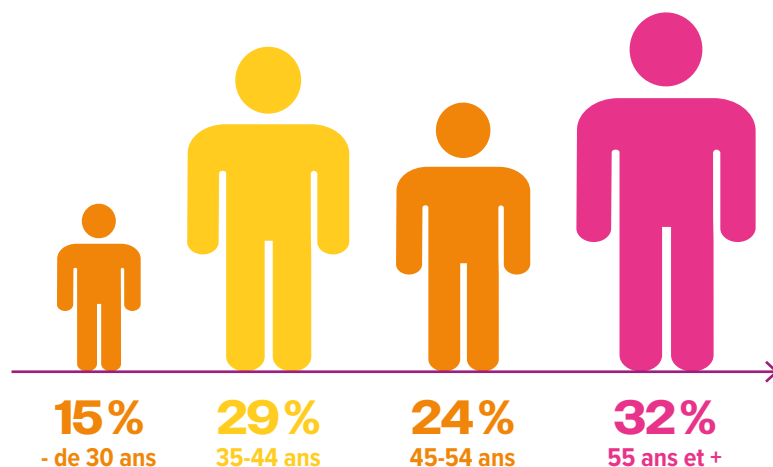
La région Auvergne-Rhône-Alpes comptabilise 13 % des effectifs globaux de la Branche, avec 24 962 salariées ; cette proportion est identique à celle de 2021.

La proportion de CDD a légèrement augmenté (par rapport à 2021 de 11 % à 13 %). Le temps de travail tend à baisser, le taux de contrats à temps complet passant de 38 % à 21 %, soit un taux inférieur au niveau national (27 %).

CDD		CDI		TEMPS PLEIN		TEMPS PARTIEL	
RÉGION	NATIONAL	RÉGION	NATIONAL	RÉGION	NATIONAL	RÉGION	NATIONAL
13 %	11 %	87 %	89 %	21 %	27 %	79 %	73 %

Source : DSN 31.12.2024

LA RÉPARTITION DES ÂGES DES SALARIÉES



Source : DSN 31.12.2024 – Enquête auprès des salariés 2024

La moyenne d'âge des salariées augmente en passant de 45,3 ans en 2021 à 48 ans en 2024 (46,8 ans au niveau national). La part de salariées de 55 ans et plus est proche de celle de la Branche (32 % contre 30 %).



48 ANS

Âge moyen des salariées en emploi

48,2 ANS

Âge moyen des salariées en CDI

40,8 ANS

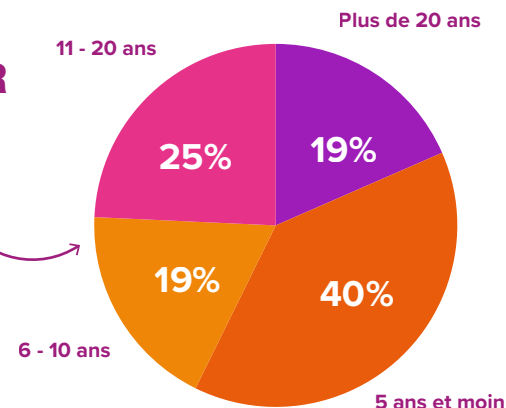
Âge moyen des salariées en CDD

L'ANCIENNETÉ DANS LE MÉTIER

(dans et hors Branche de l'aide à domicile)

9,7 ANS

Ancienneté moyenne des salariées dans le métier



Source : Enquête auprès des salariés 2024

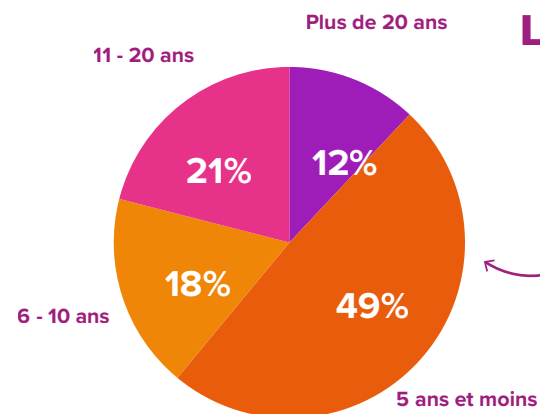
L'ancienneté moyenne des salariées dans le métier est de 9,7 ans (10,1 ans en 2021) ; elle est similaire à la moyenne nationale (9,8 ans). La région connaît un ralentissement de l'entrée dans les métiers de l'aide à domicile avec une baisse des salariées ayant 5 ans et moins d'ancienneté (de 47 % en 2021 à 40 % en 2024) et une augmentation des salariées ayant plus de 20 ans d'ancienneté (de 12 % en 2021 à 19 % en 2024).

L'ANCIENNETÉ DANS LA STRUCTURE

(uniquement en CDI)

7,9 ANS

Ancienneté moyenne des salariées dans la structure



Source : Enquête auprès des salariés 2024

L'ancienneté moyenne des salariées dans la structure diminue en passant de 8,4 ans en 2021 à 7,9 ans en 2024 (8,5 ans au niveau national). Le taux de salariées ayant 5 ans et moins d'ancienneté diminue (de 57 % à 49 %, tout en se rapprochant de la moyenne nationale qui est de 46 %). Le taux de salariées ayant plus de 20 ans d'ancienneté reste stable à 12 %. À l'inverse, le taux de salariées ayant 6-10 ans d'ancienneté augmente (de 9 % à 18 %).



LES PRINCIPAUX MÉTIERS

(estimation des effectifs sur la base du questionnaire structure)



LES PROJETS DE RECRUTEMENT DE LA RÉGION



94 %

des entreprises envisagent
de recruter en 2025
91 % au national

MÉTIERS LES PLUS RECHERCHÉS

- Aide-soignante
- Intervenante aide à domicile
- Accompagnante éducative et sociale

5 670*

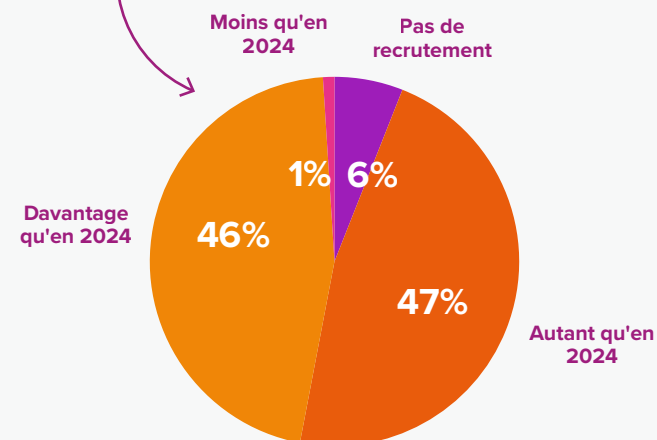
Projet de recrutement
11 % du national

PROJETS DE RECRUTEMENT

- **88 % jugés difficiles**
(82 % au national)
- **14 % contrats à durée déterminée**
(13 % au national)

* Estimation basée sur la BMO, les données DARES et les indications de la Branche de l'aide à domicile.

Recrutements envisagés en 2025



Sources : Enquête auprès des employeurs / Estimation des besoins à partir de l'enquête BMO Pôle Emploi 2025 / Baromètre Emploi-Formation Uniformation 2025.



FORMATION	DÉPENSES 2024	ÉVOLUTION 2021-2024	NB STAGIAIRES 2024	ÉVOLUTION 2021-2024
Ensemble des dispositifs	9 203 288 €	+ 29 %	19 301	+ 17 %
Alternance	2 230 872 €	0 %	262	- 35 %
• En contrat d'apprentissage			110	+ 20 %
• En contrat de professionnalisation			116	- 55 %
• Autres (Pro-A, aide financière tutorat...)			36	- 29 %

Les besoins de main-d'œuvre sont prégnants dans la région puisque 94 % des structures envisagent de recruter en 2025, dont 46 % davantage qu'en 2024. Ces recrutements concernent majoritairement les aides-soignantes, les intervenantes aide à domicile et les accompagnantes éducatives et sociales. Les structures sont toutefois 88 % à anticiper des difficultés de recrutement.

CO-FINANCEMENT (FONDS MUTUALISÉS BRANCHE ET ESSENTIELLEMENT FONDS DE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE – CNSA)	2024	ÉVOLUTION 2021-2024
Dépenses	4 028 138 €	+ 22 %
Nombre de stagiaires	8 812	+ 19 %
Nombre d'heures total	104 517	+ 11 %

La mobilisation de la formation est en augmentation en 2024 (+ 29 % en dépenses, + 17 % en nombre de stagiaires), **sauf sur le volet alternance**. Bien que les dépenses soient stables (2 230 872 € en 2024, contre 2 236 817 € en 2021), le nombre d'alternantes formées a baissé de 35 % (262 stagiaires, contre 400 stagiaires en 2021). Cette diminution est surtout imputable au contrat de professionnalisation (- 55 % par rapport à 2021) et aux autres dispositifs d'alternance (Pro-A...) (- 29 %), puisque le contrat d'apprentissage voit, au contraire, le nombre de stagiaires augmenter (+ 20 % par rapport à 2021, en passant de 92 à 110 stagiaires). La formation des salariées est soutenue par les **co-financements qui ont augmenté de 22 % en termes de dépenses et de 19 % en termes de stagiaires**.

L'aide à domicile est un pilier essentiel de notre société. Pour relever les enjeux identifiés, il est indispensable de renforcer la coopération entre acteurs, d'investir dans la formation et d'innover pour garantir un service humain de qualité et performant.